



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 510 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE depuis sa création en 2006, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a engendré des déficits six années sur neuf;

CONSIDÉRANT QUE le sous-financement chronique au CARTV a mené à la démission de sa présidente en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la présidente démissionnaire du CARTV a déclaré que, selon le MAPAQ, «la loi sur les appellations ne devait pas être coercitive»;

CONSIDÉRANT QUE le CARTV est un organisme gouvernemental chargé de l'application de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants et que son financement par l'État dépasse à peine 50 %;

CONSIDÉRANT QUE le financement gouvernemental annuel de 500 000 \$ au CARTV est stable depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE les tendances de consommation biologique sont en forte hausse et l'affichage utilisant le terme biologique chez les détaillants en alimentation est de plus en plus courant;

CONSIDÉRANT QUE cet affichage n'est pas toujours uniquement associé à des produits certifiés biologiques et le CARTV ne dispose que d'un seul inspecteur pour faire appliquer la loi dans tout le Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des faits exposés diminuent la confiance des consommateurs envers le label bio et nuisent aux efforts des milliers de producteurs biologiques d'ici qui travaillent d'arrache-pied pour produire des aliments de qualité, dans le respect de l'environnement;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'ajouter 800 000 \$ au budget annuel du CARTV afin qu'il puisse exercer pleinement sa mission et faire respecter la Loi.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Manon Massé
Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques



Date de signature de l'extrait